

Le Mans, le 26 mai 2025

Cabinet

Dossier suivi par :
Laurence Dubreil
Adjointe à l'IA-DASEN
Chargée du 1^{er} degré
LD/HD

Tél : 02 43 61 58 89
Mél : secretariat-iad-72@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS CEDEX 9

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
des Écoles

s/c

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement privés sous contrat

s/c

Monsieur le Directeur Diocésain

Objet : Organisation de stages de réussite

J'ai l'honneur de vous informer de l'organisation des stages de réussite pendant la période des vacances scolaires d'été, afin de proposer d'approfondir certains apprentissages aux élèves identifiés par les équipes enseignantes.

Organisation et mise en œuvre :

➤ A titre indicatif, les stages de réussite pourront se tenir :

Du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025

ou

du lundi 25 au jeudi 28 août 2025 (hors vendredi 29 août pré-rentrée).

Leur mise en œuvre doit s'effectuer dans le cadre des missions volontaires du Pacte (1 part : 24h d'activités pédagogiques en présence des élèves)

➤ Durée indicative de 12 heures, soit 3 heures par jour, 4 matinées de la semaine portant sur des activités en français et en mathématiques.

➤ Public visé prioritairement : d'une part, les élèves de CM1 et CM2 (ceux qui font l'objet d'un PPRE pourront être prioritaires), d'autre part, les élèves de CP et CE1 qui ont besoin d'un renforcement au regard des objectifs du palier 1 du socle commun.

➤ Groupes de cinq à huit enfants constitués dans le respect du protocole à la date du stage.

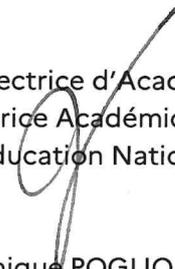
➤ Ce sont des enseignants volontaires qui conduisent le stage. Avant le début du stage, l'enseignant de la classe, pour les élèves qu'il aura repérés et dont il aura prévenu la famille, établit un bilan de compétences en français et en mathématiques qu'il transmet à la direction diocésaine. À la fin du stage, une évaluation des progrès sera faite et communiquée à la famille et au maître de la classe si ce n'est pas lui qui a assuré le module.

Je vous rappelle que les enseignants volontaires doivent avoir formulé la demande d'au moins une demi part de Pacte au titre de l'intervention dans le dispositif « Stages de réussite et Ecole ouverte » en début d'année et validée par l'IEN.

Une part correspondant à 24h, ils pourront assurer deux stages de 12h durant l'année scolaire.

Ci-après, vous trouverez les échéances de l'organisation pour le stage d'été.
L'imprimé de bilan de compétences, l'attestation de candidature et l'autorisation de prise en charge, sont téléchargeables sur Etna.

Par avance, je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de cette mesure qui participe pleinement à rendre possible la réussite scolaire de tous dans le nouveau cadre indemnitaire.



L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Dominique POGLIO

Stage de réussite
CP et CE1, CM1/CM2

Du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025
ou
du lundi 25 au jeudi 28 août 2025 (hors vendredi 29 août pré-rentrée).

Identifier les élèves prioritaires
Établir un bilan de compétences
Contacter la famille

Avant le 23 juin :

Remontée à M. HAREAU :

- La fiche bilan de compétences
- L'autorisation parentale de prise en charge
- L'attestation de candidature des maîtres volontaires